

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Analyse socio-économique » (ASE)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, transparente et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Elle contribue à assurer la sécurité sanitaire de l'homme mais également la protection de la santé et du bien-être des animaux, la santé des végétaux et la santé de l'environnement. Ses avis sont rendus publics.

L'évaluation des risques est le cœur de métier de l'Anses, appliquée à ses divers champs de compétence : l'environnement, le travail et l'alimentation. Elle mobilise des connaissances scientifiques et techniques pluridisciplinaires et ses travaux sont, par essence, multidimensionnels.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte de la création du CES ASE

L'analyse socio-économique apporte des éclairages utiles à l'évaluation et enrichit le champ de connaissances nécessaires au débat public et à la prise de décision. Elle permet à la fois de mieux caractériser les situations et trajectoires d'exposition de certaines populations et sous-groupes de populations et d'évaluer les impacts socio-économiques des situations à risque et des mesures de gestion associées. Ces différents éléments de connaissance sont importants pour une meilleure appréciation des risques et des enjeux et pour un ciblage plus approprié des recommandations de l'Anses.

Depuis une dizaine d'années, l'Anses réalise des analyses socio-économiques dans le cadre réglementaire des substances chimiques et plus ponctuellement dans le cadre de divers travaux d'expertise. Depuis 2020, en prolongement des objectifs fixés dans son contrat d'objectif et de performance, l'Agence a engagé un processus de structuration et de consolidation de l'expertise socio-économique conformément aux exigences qui s'appliquent aux différents domaines d'expertise collective de l'Agence. La constitution de ce CES est une des composantes de ce nouveau dispositif d'expertise en analyse socio-économique. Ce dispositif s'inscrit dans une forte transversalité et s'organisera autour d'un réseau entre l'Agence et ses partenaires académiques, institutionnels, nationaux et internationaux.

Les activités de l'Agence en matière d'analyse socio-économique sont décrites plus précisément [sur notre page dédiée](#).

■ Rôle et missions :

Le CES « ASE » a pour mission d'appuyer l'Anses sur le plan scientifique et technique. Le rôle du CES est d'émettre, chaque fois que le sollicitera l'Anses, des analyses et avis, indépendants et transparents, relatifs à des questions socio-économiques dans ses différents champs d'intervention : santé humaine, santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, santé de l'environnement.

Le CES « ASE » aura pour missions de :

- Participer aux travaux d'expertise :
 - Contribuer au repérage et cadrage des saisines et auto-saisines présentant des enjeux socio-économiques dans les différents domaines de compétence de l'Anses. Cette étape consiste à définir le périmètre de l'expertise et discuter la méthodologie d'évaluation. Les travaux peuvent s'inscrire dans un cadre réglementaire ou non réglementaire.
 - Suivi du traitement des travaux d'expertise réalisés par les groupes de travail ou des rapporteurs
 - Analyses, avis, recommandations (en matière de recherche, d'évaluation et de gestion des risques, d'information, etc.).
- Elaborer un référentiel méthodologique couvrant les trois axes de travail de l'ANSES en matière d'analyse socio-économique :
 - L'analyse des déterminants socio-économiques des situations à risque

Ces déterminants concernent tant les mécanismes et les acteurs à l'origine du risque que ceux qui y sont exposés. L'analyse des caractéristiques socio-démographiques, économiques, géographiques, etc. des populations exposées permet une meilleure compréhension des conditions d'exposition et de leur disparité au sein d'un territoire ou d'une population et par conséquent, de renforcer la pertinence de certaines recommandations. Comprendre ces mécanismes passe aussi par la conduite d'études de filières dans le but d'identifier les acteurs concernés et d'appréhender les enjeux et les dynamiques de marché. Pour ce volet, l'élaboration d'un cadre méthodologique pourra passer entre autres par la construction de grilles d'analyse.
 - L'évaluation économique d'un impact sanitaire, environnemental ou organisationnel

Cette évaluation consiste en une analyse qualitative ou quantitative (coût) du fardeau sanitaire (pathologies humaines ou animales) ou environnemental (dommages) d'une exposition, ou encore des impacts marchands consécutifs à un changement de pratiques par exemple. Dans ce cas, la réflexion méthodologique pourra porter entre autres sur la manière de structurer et banqueriser les données nécessaires à ces évaluations, en particulier dans le domaine environnemental.
 - L'évaluation d'options de gestion

Il s'agit là d'apporter des éclairages sur les conséquences possibles de certains choix en matière de maîtrise des risques (par les autorités, les opérateurs économiques et la société), à nouveau tant pour le décideur que pour le débat public. Ce type d'évaluation peut concerner une mesure isolée ou la comparaison de différentes options et la distribution de leurs effets sur différentes catégories d'acteurs. Le

cadrage méthodologique pourra consister à homogénéiser les pratiques sur la base des méthodologies existantes (quantitatives comme qualitatives) et à définir les critères de choix des méthodologies les plus pertinentes.

L'analyse socio-économique à l'Anses se caractérise par la pluralité des sujets à traiter et une forte transversalité. Pour être pertinente elle devra pouvoir mobiliser et adapter une diversité de méthodes se traduisant par des degrés variables de quantification, modulable selon les questions traitées.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le CES « ASE » est rattaché à la MiSSES (Mission Sciences Sociales, Expertise et Société), amenée à devenir une Direction.

Le CES « ASE » sera composé d'environ 15 membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres, nommés *intuitu personae* par décision du directeur général de l'Anses, pour un mandat de quatre ans, et après avis du Conseil Scientifique.

Le comité se réunira en séances plénières selon une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 8 à 10 semaines (6 réunions par an environ), pour une séance d'une journée (voire d'une journée et demi si nécessaire), dans les locaux de l'Anses ou sous forme de visio-conférence.

Pour conduire ses expertises, le CES s'appuiera sur le travail de rapporteurs ou de groupes de travail mis en place par l'Anses pour répondre spécifiquement aux questions qui lui sont posées. Un compte-rendu régulier de l'avancée des travaux produits par les rapporteurs et les groupes de travail sera réalisé en séance plénière. Les groupes de travail sont le plus souvent pluridisciplinaires et composés d'experts membres du CES et/ou d'experts extérieurs au CES qui sont sélectionnés sur la base de leurs compétences et de l'absence de conflit d'intérêt vis-à-vis du sujet à traiter.

Les experts du CES contribuent à l'expertise collective sur l'ensemble des travaux qui leur sont confiés, une participation assidue aux réunions et discussions de ce comité, ainsi que par la relecture critique de synthèses d'expertise collective et de tous les documents qui lui sont soumis par le(s) coordinateur(s) du CES. Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s). Le croisement des regards est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées ».

Pour mener à bien ses missions, le CES « ASE » articulera ses travaux avec les autres CES de l'Anses concernés¹.

Une attention particulière sera portée à la possibilité de valoriser les travaux menés par le CES par des communications et/ou publications scientifiques.

Une liste de personnes ressources pourra être établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour ce CES permettant de recourir, le cas échéant, à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

¹ <https://www.anses.fr/fr/content/les-comités-dexperts-spécialisés-ces>